



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2014
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme

Vingt-septième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 15 août 2014, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Bureau du Président du Conseil des droits de l'homme et, se référant au document thématique intitulé «Surrounded by Death»: Former Inmates of Aleppo Central Prison – The Syrian Arab Republic («Entourés par la mort»: Situation des anciens détenus de la prison centrale d'Alep – République arabe syrienne), publié par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a l'honneur de présenter ici au Bureau du Président du Conseil la réponse de la République arabe syrienne à ce document et de demander que cette réponse, qui est jointe en annexe, soit diffusée en tant que document officiel du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour, et publiée sur son site Web avant la vingt-septième session du Conseil.

GE.14-14752 (F) 141014 141014



* 1 4 1 4 7 5 2 *

Merci de recycler



Annexe

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève tient à exprimer au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme son vif étonnement et ressentiment à propos des informations figurant dans son document thématique intitulé «Surrounded by Death»: Former Inmates of Aleppo Central Prison – The Syrian Arab Republic, qui déforme la réalité et contient des conclusions erronées visant à ternir la réputation de la Syrie en lui faisant porter la responsabilité de la situation dramatique vécue par les personnes détenues dans la prison centrale d'Alep, de façon à occulter les crimes commis par les groupes terroristes armés et les États qui les arment et les financent.

Tout en rejetant les informations erronées et les conclusions partiales contenues dans le document, la Syrie tient à présenter quelques faits pour rétablir la vérité sur ce qui s'est passé dans cette prison.

La Prison centrale d'Alep est un établissement pénitentiaire civil dont le but principal est d'assurer la réinsertion des prisonniers qui s'y trouvent. Ce n'est pas un camp de détention. Avant qu'elle ne soit assiégée, la prison était un complexe procurant tout le nécessaire aux prisonniers. Elle était dotée d'une école fréquentée par des étudiants et de nombreux prisonniers y pratiquaient des métiers manuels. Il y avait en outre dans cet établissement un théâtre où se déroulaient des activités culturelles, ainsi qu'une infirmerie équipée du matériel le plus moderne et dotée du personnel médical et infirmier nécessaire pour suivre l'état de santé de tous les détenus.

La prison s'est transformée en un champ de bataille lorsqu'elle a été attaquée par des groupes terroristes armés et soumise à un siège asphyxiant. Les souffrances des détenus et des gardiens ont commencé quand les assaillants, composés d'éléments de différentes nationalités, en particulier des Arabes et des Turcs appartenant au Front al-Nosra, une branche d'al-Qaïda, ainsi que d'autres bandes terroristes, ont assiégé la prison, la soumettant à un blocus pendant une année et demie, privant de nourriture les personnes qui s'y trouvaient. Ces groupes ont continuellement bombardé la prison et ont fait exploser de nombreux engins piégés à ses portes, ce qui a entraîné la destruction d'une bonne partie de l'établissement. Ils ont coupé l'eau et l'électricité et détruit les réseaux d'assainissement, ce qui a rendu inutilisables une grande partie des bâtiments de service, y compris les cuisines et l'infirmerie.

On a dénombré 528 décès parmi les prisonniers et 57 parmi les gardiens à la suite des attaques terroristes ou du fait de la privation de nourriture et de maladies, telles que la tuberculose et les affections inflammatoires, qui se sont propagées après que les terroristes eurent empêché la prison de s'approvisionner en médicaments. En outre, 225 prisonniers et 100 gardiens de prison ont été blessés suite à des actes qui constituent des violations flagrantes du droit international relatif aux droits de l'homme pouvant être considérées comme des crimes de guerre.

Pendant toute cette période, les autorités syriennes n'ont épargné aucun effort pour briser le blocus et ont assuré l'approvisionnement en eau et l'envoi de certaines quantités de denrées et de médicaments dans la prison en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cela n'a toutefois pas été suffisant pour améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie des prisonniers vu que les terroristes empêchaient la plupart du temps l'arrivée de ces produits dans la prison ou les confisquaient.

Contrairement à ce qui a été dit dans le document du Haut-Commissariat, cette tragédie n'a pris fin que lorsque l'armée arabe syrienne est dernièrement parvenue à briser le blocus autour de la prison et à évacuer l'ensemble des personnes qui s'y trouvaient.

Les autorités judiciaires ont examiné les dossiers des prisonniers qui se trouvaient dans la prison centrale d'Alep. Trois cent soixante-trois d'entre eux, qui avaient déjà exécuté leur peine ou qui avaient bénéficié du dernier décret d'amnistie présidentielle, ont été libérés. En conséquence, le nombre des détenus remis en liberté pendant la période du blocus, en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien, s'élève à 937. Quant au nombre total des personnes qui avaient retrouvé leur liberté au 30 janvier 2014, il est de 1 105.

Après la levée du siège, les occupants de la prison centrale d'Alep ont été transférés dans les locaux de l'École de l'unité qui se trouve dans la nouvelle Alep, un des meilleurs quartiers de la ville. Ils ont été logés dans des chambres et non dans des tentes comme cela est indiqué dans le document thématique, après que les bâtiments eurent été apprêtés et nettoyés avec le concours du CICR et du Croissant-Rouge arabe syrien. En outre, une équipe médicale et une ambulance équipée ont été mises à la disposition des prisonniers. Dès la première semaine, ces derniers ont pu recevoir des visites au rythme de deux jours par semaine, de sorte que tous les prisonniers ont désormais reçu la visite de leurs proches qui ont pu se rassurer sur leur situation. Il n'y a plus aucun prisonnier dont on ignore encore le sort. Tous les prisonniers sont traités dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme et ceux d'entre eux qui étaient malades ont été transférés dans des hôpitaux pour qu'ils puissent obtenir les soins nécessaires.

Malgré le siège, le processus de remise en liberté des prisonniers s'est poursuivi en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien. L'opération a toutefois été retardée par l'attaque d'un des locaux contenant les dossiers des prisonniers au moyen d'un véhicule piégé qui a causé la destruction de nombreux documents.

Le cimetière qui se trouve dans l'esplanade est de la prison a été aménagé pour enterrer les personnes décédées parmi les prisonniers et les membres du personnel pendant le blocus; il n'y avait auparavant pas de cimetière dans l'enceinte de la prison. À chaque décès les mesures juridiques et médicales nécessaires ont été prises. La cause du décès et le numéro de la tombe ont été consignés dans un document officiel pour que la dépouille puisse être remise à ses proches à la levée du siège.

Un grand nombre de prisonniers ont participé aux combats aux côtés des gardiens de la prison contre les groupes terroristes armés. Plusieurs d'entre eux ont été tués pendant les affrontements. Quant aux prisonniers qui étaient liés aux groupes terroristes armés, ils n'ont subi aucun préjudice.

Il n'y a eu dans la prison aucun cas de disparition forcée, de séquestration ou de torture. La situation juridique de l'ensemble des prisonniers est claire au regard du Code pénal et du Code de procédure pénale en vigueur en Syrie et conformément aux engagements du pays en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme.

La nourriture a été distribuée aux prisonniers sans discrimination aucune comme en témoigne le personnel du Croissant-Rouge arabe syrien.

Les autorités syriennes ont constamment coopéré avec le CICR, qui a effectué de nombreuses visites dans les prisons de Damas et de ses environs et de Lattaquié.

Le document du Haut-Commissariat n'a pas évoqué les droits du personnel et des gardiens de la prison qui ont vécu dans des conditions extrêmement dures du fait du blocus, loin de leur famille, comme si toutes ces personnes n'avaient aucun droit.

La République arabe syrienne a fourni au Haut-Commissariat des informations détaillées et bien étayées sur la situation dans la prison. Toutefois, ces informations ont été ignorées ou déformées pour faire porter au Gouvernement syrien la responsabilité de ce qui s'est passé dans la prison et disculper les terroristes. Par exemple, le document du Haut-Commissariat parle de la propagation des maladies dans la prison comme s'il s'agissait d'une situation qui existait avant le siège alors que celles-ci étaient le résultat du blocus et des mesures prises par les terroristes pour empêcher l'acheminement de médicaments à la prison, avec pour conséquence le décès de plusieurs prisonniers et gardiens.

Le Haut-Commissariat est même allé plus loin, disculpant les terroristes en attribuant les difficultés à fournir des secours humanitaires à la détérioration des conditions de sécurité et aux affrontements continus entre les forces gouvernementales et certains groupes de l'opposition armée.

Cette tentative pour déformer la réalité et ternir la réputation de la Syrie s'inscrit dans le cadre de la campagne de politisation du dossier des droits de l'homme et du dossier humanitaire dans le contexte syrien de la part de certains États et hauts responsables des Nations Unies pour des motifs qui sont désormais connus de tous. Le silence total que l'on a gardé autour de la tragédie des occupants de la prison centrale d'Alep et de leur privation de nourriture par les groupes terroristes armés pendant le siège, pour éviter d'adresser la moindre critique à ces groupes, en est la preuve. Dans le même temps, le document du Haut-Commissariat adresse des recommandations au Gouvernement syrien faisant fi de toutes les violations des droits de l'homme et des crimes de guerre subis par les occupants de la prison d'Alep, dont la responsabilité incombe aux groupes terroristes armés.

À cet égard, nous condamnons fermement la partialité du document, la manipulation des faits et l'occultation des crimes commis par les groupes terroristes dont témoigne le fait que l'on qualifie de «groupes de l'opposition armée» des entités terroristes comme le Front al-Nosra, qui figure sur la liste des organisations terroristes établie par l'Organisation des Nations Unies.

Le document thématique illustre le parti pris du Haut-Commissariat aux droits de l'homme contre la Syrie et s'inscrit dans le cadre d'une tentative pour détourner l'attention du fait que la cause principale de ce qui se déroule en Syrie est l'entrée dans le pays d'un terrorisme appuyé et financé de l'étranger, par la recherche de faux prétextes pour occulter les crimes commis par les terroristes. Nul doute que la persistance dans cette démarche enlève au Haut-Commissariat toute crédibilité et pousse les États membres à s'abstenir de coopérer avec lui.

Le Gouvernement syrien tient enfin à affirmer qu'il continuera à œuvrer pour régler la situation de tous les prisonniers qui étaient assiégés dans la prison centrale d'Alep, conformément aux procédures et règles juridiques applicables en la matière, et à exprimer son attachement continu à ses engagements internationaux qui excluent le recours à la torture sous toutes ses formes.
